

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

**Procès verbal de la séance de Conseil Communautaire
du Jeudi 27 Novembre 2025 à 20h00**

En raison des conditions météorologiques, épisode de neige sur le territoire, la séance initialement prévue le 20 novembre 2025 a été reportée au 27 novembre 2025.

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni à la salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours (commune de Vire Normandie), sous la présidence de Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les courriers de convocation et l'ordre du jour, accompagnés de la note explicative de synthèse, relatifs à la séance ont été transmis aux conseillers communautaires, par voie dématérialisée, le quatorze novembre et le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

Les courriers de convocation adressés aux conseillers communautaires ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été publiés, à destination du public, sur le site internet et affichés au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le vingt-et-un novembre deux mille vingt-cinq.

La séance est ouverte à 20h10 par Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) par renvoi de l'article L. 5211-1 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. M. Corentin GOETHALS se désigne pour remplir cette fonction.

Mme la Présidente indique :

- Les membres ayant donné pouvoir,
- Les membres étant représentés par leur conseiller suppléant (le cas échéant),
- Les membres s'étant excusés,

Cf. état des présences des conseillers communautaires établi ci-après.

Le quorum est ainsi atteint à l'ouverture de séance et a été vérifié pour chacune des délibérations examinées au cours de la séance.

Etat de présence des conseillers communautaires

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> <i>(en vertu de l'article L5211-6)</i>	* <u>A donné pouvoir à :</u> <i>(article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)</i>	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
M. Benoît BALAIS	X				
Mme Nathalie BOUILLARD					
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT					
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE					
Mme Najat LEMERAY					X
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jérémie MORU	X				
PONTECOULANT					
Mme Gislaine MARIE	X				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT					X
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL				Mme Catherine GOURNEY-LECONTE	
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE					X
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				M. Gilles PORQUET	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* <u>Représenté(e) par le conseiller suppléant :</u> (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
M. Régis DELIQUAIRE			M. Marc GUILLAUMIN		X
M. Didier DUCHEMIN					
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU	X				
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Gilles FAUCON		X
M. Frédéric BROGNIART					
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte CHAPET	X				
M. Patrick POUPION	X				
Mme Sabrina PREVEL-SCOLA	X				
VIRE NORMANDIE					
M. Gilles ALLEGRE	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN	X				
M. Fernand CHENEL					X
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
M. Joël DROULLON					X
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE					X
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER					X
M. Régis PICOT					X
Mme Jane PIGAULT			M. Pascal MARTIN		
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	37	0	8	6	10
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs)			45		

Ordre du jour

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2025			
Communication des décisions prises par délégation du Conseil Communautaire au Président conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) : n°DP-2025-18 du 30 septembre 2025 n°DP-2025-19 du 30 septembre 2025		n°DP-2025-20 du 10 octobre 2025 n°DP-2025-21 du 17 octobre 2025	
		Elus référents	
A. Finances / Enseignement Supérieur / Santé / Ressources Humaines			
> Finances			
D2025-11-6-1	Budget Annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » - Décision Modificative n°1	Mme Annie ROSSI	
D2025-11-6-2	Modification du règlement budgétaire et financier		
D2025-11-6-3	Demandes de subventions 2025		
D2025-11-6-4	Autorisation de signature de l'avenant N°2 au marché N°CDC24003 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre	M. Régis DELIQUAIRE/ Mme Annie ROSSI	
> Santé			
D2025-11-6-5	Centre de Santé Intercommunal (CSI) – Tarifs et honoraires – Complément à la délibération n°D2024-11-7-4 du 28 novembre 2024	Mme Annie ROSSI	
> Enseignement supérieur			
D2025-11-6-6	Dispositif de colocation à destinations des étudiant/es et alternant/es du territoire intercommunal – Convention de partenariat avec Inolya	Mme Annie ROSSI	
D2025-11-6-7	Campus connecté – Convention de partenariat avec l'Association du Football Virois (AFV)		
> Ressources Humaines			
D2025-11-6-8	Règlement du Compte Epargne Temps (CET)	M. Gilles FAUCON	
D2025-11-6-9	Modification du temps de travail de 2 postes de médecin		
D2025-11-6-10	Service déchets collecte des déchets – Renouvellement d'emplois temporaires et création de postes permanents de chauffeur-riper		
D2025-11-6-11	Gestion des déchets – Renouvellement de postes non permanents d'assistants administratifs		
B. Environnement			
> Grand et Petit Cycles de l'Eau			
D2025-11-6-12	Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la station de production d'eau du Val Mérienne à Périgny	Mme Valérie DESQUESNE	
D2025-11-6-13	Programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance 2026-2033		
> Mobilité			
D2025-11-6-14	Ligne Paris-Granville – Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand	M. Lucien BAZIN	
D2025-11-6-15	Fin du service d'autopartage	M. Guy VELANY	
C. Urbanisme/Habitat/Gens du Voyage			
> Urbanisme			
D2025-11-6-16	Convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multi-sites – Modification du périmètre de l'ORT de Condé-en-Normandie – Signature de l'avenant n°5	M. Marc GUILLAUMIN	
> Habitat			
D2025-11-6-17	Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions : a) OPAH Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie) b) OPAH Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)	Mme Nicole DESMOTTES	

D. Attractivité du Territoire		
> Commerces		
D2025-11-6-18	Condé-en-Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2026	M. Jean TURMEL
> Développement Economique		
D2025-11-6-19	Commune de Vire Normandie – Programme de requalification des espaces publics du parc d'activités le Gast : Candidature à l'appel à projet FEDER « Aménager les espaces publics de demain : préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique »	M. Lucien BAZIN

Questions Diverses

Mme la Présidente soumet à l'assemblée délibérante l'adoption de la rédaction du procès-verbal de la séance de Conseil Communautaire du 25 septembre 2025, qui a été adressé aux conseillers communautaires avec la convocation de cette présente séance.

Les conseillers communautaires n'émettent aucune observation ni remarque concernant la rédaction de ce procès-verbal et approuvent, à l'unanimité, sa rédaction.

Mme la Présidente informe les conseillers communautaires des éléments suivants :

> Agenda :

• Instances IVN	Jeudi 11 Décembre 2025 à 20h00
Conseil Communautaire	Salle des fêtes de la commune déléguée de Roullours

> Décision(s) du Président :

En application des dispositions de l'article L-5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) les décisions suivantes, prises par Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ont fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil Communautaire :

Numéro de la/ des décision(s)	Objet
n°DP-2025-18 du 30 septembre 2025	Les ateliers de la Graniterie – Location au bénéfice de la SARL Le Mijoté de l'atelier-relais Peschet
n°DP-2025-19 du 30 septembre 2025	Location du Château de la Cour de Coulonces – Organisation d'une journée de cohésion du personnel le 1 ^{er} octobre 2025
n°DP-2025-20 du 10 octobre 2025	Admission en non-valeur
n°DP-2025-21 du 17 octobre 2025	Intercom de la Vire au Noireau – Qualité de Vie au Travail (QVT) – Mise en place d'une activité sportive

Les conseillers communautaires ont été destinataires d'une copie de la / des décision(s) susmentionnée(s) qui leur a été transmise avec la convocation de la présente séance.

Mme Colette JOUAULT : « Concernant la décision n°DP-2025-18 relative à la location des ateliers de la Graniterie, le délai de location m'interpelle, deux mois seulement cela me semble étrange, comment l'expliquez-vous ? »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous allons prendre l'attache de nos techniciens pour en connaître la raison et nous vous apporterons une réponse à ce sujet. »

Une réponse écrite, rédigé par le service « Développement Economique » a été remise aux conseillers communautaires lors de la séance du 11 décembre 2025.

La séance se poursuit par l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour du Conseil Communautaire.

Relevé des décisions et transcription des débats

A. Finances, Santé, Enseignement Supérieur, Ressources Humaines

➤ Finances (Rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2025-11-6-1 : Budget Annexe « Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères » - Décision Modificative n°1

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir en débattre et d'autoriser les inscriptions présentées telles que présentées.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2025-11-6-2 : Modification du règlement budgétaire et financier

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser la modification du règlement budgétaire et financier telle que présentée ; étant précisé que les autres dispositions du document restent inchangées.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2025-11-6-3 : Demandes de subventions 2025

a) Maison du Vélo, Mobylis

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnels » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement d'une subvention pour l'année 2025, à hauteur de 6 000 € (*montant identique à celui versé pour l'année 2024*), à l'association Mobylis pour le déploiement des actions de la Maison du Vélo.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

b) Association Solidarité Paysans de Basse-Normandie

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre de la compétence développement économique, une subvention d'un montant de 400 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour l'année 2025, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2025.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

c) Collines de Normandie Développement

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'accorder, au titre des compétences attractivité du territoire et développement économique, une subvention d'un montant de 2 000 € à l'association Collines de Normandie Développement pour l'année 2025.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Donnons-nous également une subvention à TECHNORMANDIE qui est une association au but semblable et qui intervient sur le bassin de Condé-Flers-Vire ? »

Mme Annie ROSSI : « Non, il n'y a jamais eu de demande de subvention faite par ce club d'entreprises auprès de l'Intercom. »

M. Serge COUASNON : « Il me semble que M. Lucien BAZIN est dans une situation de conflit d'intérêt sur ce sujet puisqu'il est Président du club d'entreprises des Collines de Normandie Développement mais également Vice-Président de l'Intercom de la Vire au Noireau délégué au développement économique. Je suis donc surpris que dans cette situation tu interviewnes auprès de l'Intercom pour solliciter une subvention. Le club d'entreprises TECHNORMANDIE est quant à lui présidé par un chef d'entreprise et non pas par un élu du territoire.

De plus, ce qui est étrange, c'est que les statuts du club d'entreprises des Collines de Normandie Développement ne sont pas accessibles au public. J'ai cherché sur internet et je n'arrive pas à trouver la composition du Bureau ! Le siège du club est déclaré chez un ancien chef d'entreprise du territoire, M. Joël DROULLON, et les seules coordonnées de contact référencées sur le site internet du club d'entreprises sont celles personnelles de M. Lucien BAZIN, son adresse email et son numéro de téléphone. Tout cela me semble très opaque ! De plus, le site internet du club d'entreprises ressemble fortement à celui de l'Intercom et recense de nombreuses informations qui proviennent de l'Intercom de la Vire au Noireau, comme les offres d'emplois par exemple. »

M. Lucien BAZIN : « Le site internet a été financé exclusivement par le club d'entreprises et les offres d'emploi qui y sont publiées sont strictement gérées par le club. Le seul lien qui existe entre ce club d'entreprises et l'Intercom de la Vire au Noireau c'est le partenariat qui a été mis en place au mois de novembre dans le cadre des manifestations organisées pour la semaine de l'industrie (exemple : La conférence sur le management intergénérationnel et la conférence sur l'intelligence artificielle). »

Les statuts de l'association ont bien été déposés en Préfecture et j'en suis bien le président.

Au lieu de te focaliser sur ce genre de détail, tu devrais plutôt te réjouir que des gens soient impliqués dans l'organisation et le développement de manifestations qui ont pour but de promouvoir l'attractivité économique du territoire et ses chefs d'entreprises. »

M. Serge COUASNON : « TECHNORMANDIE est un club d'entreprises qui était déjà présent sur le territoire. »

M. Lucien BAZIN : « Même s'il se targue de cela, ce club d'entreprises n'intervient pas sur le territoire de Vire et n'y organise aucun événement. »

M. Serge COUASNON : « Je voudrais également revenir sur la décision de la Présidente n°DP-2025-20 du 10 octobre 2025 qui concerne les créances éteintes. Il s'agit d'un dossier pour lequel l'Intercom a dû renoncer à percevoir des loyers impayés par une société que nous avons choisi de privilégier au détriment d'une autre qui avait un avenir beaucoup plus prometteur. Le préjudice

s'élève à environ 14 000 €. En effet, nous avons fait le choix de laisser la priorité d'achat d'un bâtiment communautaire à une entreprise de sablage qui n'a jamais honoré sa promesse d'achat sur le bâtiment, ni développé son activité, et qui en définitif n'a pas payé ses loyers. Une autre entreprise, ARMA, voulait racheter ce bâtiment. Cette entreprise qui emploie une cinquantaine de salariés était en plein développement à l'époque et nous l'avons laissée filer au bénéfice d'un territoire voisin, puisqu'elle s'est installée à Torigny-les-Villes. »

M. Lucien BAZIN : « Nous avions un engagement avec l'entreprise de sablage qui occupait ses locaux et qui avait émis une option d'achat sur le bâtiment. Elle était donc prioritaire dans le cadre de cette opération. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

NB : Pour le vote de cette délibération, et dans le cadre de la notion de « conflit d'intérêts », M. Lucien BAZIN, Président du club d'entreprises « Collines de Normandie Développement », indique ne pas prendre part au vote ni directement ni par l'intermédiaire d'un pouvoir.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

d) Comice Agricole Intercantonal de Vassy

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 1 500 € au comice agricole intercantonal de Vassy pour l'année 2025, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2025.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

e) Maison de la Nature et de la Pierre Sèche

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 11 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention à hauteur de 2 000 € à la Maison de la Nature et de la Pierre Sèche pour l'année 2025.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2025-11-6-4 : Autorisation de signature de l'avenant N°2 au marché N°CDC24003 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation d'un ancien hôtel en siège social de l'Intercom de la Vire au Noireau, fixant le coût prévisionnel définitif des travaux et le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'approuver le coût prévisionnel définitif des travaux de réhabilitation de l'ancien hôtel Revotel en siège de l'Intercom de la Vire au Noireau d'un montant de 3 496 000,00 € HT,
- d'approuver la fixation du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à un montant de 351 860,00 € HT,
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer, notifier et exécuter l'avenant n°2 au marché N°CDC24003 dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	43	Contre :	0	Abstentions :	2
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

- Santé (rapporteur : Mme Annie ROSSI)

D2025-11-6-5 : Centre de Santé Intercommunal (CSI) – Tarifs et honoraires – Complément à la délibération n°D2024-11-7-4 du 28 novembre 2024

Suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire après en avoir délibéré :

- d'appliquer les tarifs des actes d'urgence sur les temps de garde des médecins généralistes tels que fixés par l'assurance maladie avec les professionnels de santé et présentés aux conseillers communautaires.
- d'autoriser Mme la Présidente ou son représentant, à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Débats :

M. Pascal MARTIN : « J'ai été interpellé par le pharmacien de Landelles-et-Coupigny qui est très inquiet par le fait que la fréquence de passage du médicibus sur la commune a diminué due à une baisse de la fréquentation. Il s'agit d'un territoire déjà très sensible en terme d'accès aux soins. Cette diminution du nombre de passage du médicibus est-elle définitive ou momentanée ?

Mme Annie ROSSI : « J'ai rencontré le pharmacien de la commune de Landelles-et-Coupigny la semaine dernière et je vais rencontrer les infirmières libérales de la commune la semaine prochaine. Le pharmacien et les para-professionnels de santé du territoire sont très impliqués dans l'organisation du passage du médicibus. Toutefois, comme vous le savez, nous avons des critères à respecter concernant le fonctionnement du médicibus. Ceux-ci nous sont imposés par l'ARS (Agence Régionale de Santé). Nous travaillons à la recherche de solutions et nous discuterons de ce sujet à la prochaine réunion du comité de pilotage du médicibus qui se tiendra la semaine prochaine. Il est également envisagé que la plateforme MAILA puisse également proposer des créneaux de consultations pour le médicibus. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ **Enseignement Supérieur (rapporteur : Mme Annie ROSSI)**

D2025-11-6-6 : Dispositif de colocation à destination des étudiant/es et alternant/es du territoire intercommunal – Convention de partenariat avec Inolya

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la compétence « enseignement supérieur » a été transférée à l'Intercom de la Vire au Noireau, qui se décline autour de trois axes d'intervention dont notamment celui du soutien à la vie étudiante. Dans ce cadre, un de ses objectifs est de développer la vie étudiante du territoire, et par extension la vie des jeunes en apprentissage ou en alternance, afin de pouvoir ancrer les jeunes sur le territoire : au niveau résidentiel et/ou dans les entreprises.

La Collectivité a donc fait part de sa volonté de développer la vie étudiante locale et l'attractivité du territoire à Inolya en lui proposant de créer une offre de colocation en centre-ville de Vire Normandie, destinée aux étudiant/es et alternants/es.

Pour le bailleur, l'offre de colocation est une opportunité pour renforcer la mixité de ses sites et diminuer la vacance locative sur les grands logements.

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les parties participent à la réalisation du projet ainsi que les droits et obligations de chacune des parties.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son/sa représentant/e, à signer la convention à intervenir avec Inolya dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

M. Serge COUASNON : « Où sont situés ces appartements ? »

Mme Annie ROSSI : « Ils sont situés résidence des jardins, en centre-ville de Vire, à côté de l'ancien cimetière. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
<u>Vote ordinaire à main levée :</u>					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

D2025-11-6-7 : Campus connecté – Convention de partenariat avec l'Association du Football Virois (AFV)

L'Association du Football Virois (AFV) est un acteur socio-économique local très important. Depuis l'an dernier, en lien avec le centre de formation Caen Training, il oriente une partie de ses activités vers la formation. C'est ainsi que dès la rentrée des 2025-2026, il commence avec le lancement d'un titre professionnel Animation Loisirs Tourisme (ALT) qui peut répondre aux besoins de la filière locale. Le contenu de la formation proposée par l'AFV comporte une journée par semaine minimum en formation à distance.

C'est dans ce cadre que cet établissement cherche ainsi avec la Collectivité les solutions les plus optimales pour faciliter et favoriser l'apprentissage à distance des apprenant/es qu'il accueille.

Tout cela à la date d'aujourd'hui et avec des évolutions de formation et de plage horaires peut-être à venir.

La convention de partenariat a pour objet de rendre accessible aux apprenants de l'AFV, le campus connecté de l'Intercom de la Vire au Noireau aux fins de :

- Faciliter leur apprentissage dispensé en e-learning
- Faciliter leurs travaux de groupes connexes à cet apprentissage en e-learning
- Les accompagner, notamment en matière de méthode, révisions et rédaction de mémoire etc...

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 5 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser :

- Mme la Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec l'Association du Football Virois (AFV), dont le projet présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ Ressources Humaines (rapporteur : M. Gilles FAUCON)

D2025-11-6-8 : Règlement du Compte Epargne Temps (CET)

Suivant les avis favorables du Comité Social Territorial (CST) qui s'est réuni le 1^{er} octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser les modifications suivantes pour la mise à jour du règlement du Compte Epargne Temps :

- Modifier le nombre de jours de congés annuels à prendre qui est de 20 et non de 15
- Ajouter les nouvelles réglementations concernant le plafond du CET
- Ajouter la possibilité d'alimenter le CET par des heures supplémentaires transformées en jours
- Ajouter un rappel concernant la réalisation d'heures supplémentaires

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2025-11-6-9 : Modification du temps de travail de deux postes de médecin

Par délibération n°D2025-9-5-7 du 25 septembre 2025, le conseil communautaire a adopté le tableau des effectifs. Selon ce tableau, 5 emplois de médecins sont ouverts, dont 2 postes à 17,5/35, sur le corps des praticiens hospitaliers et des praticiens hospitaliers associés.

Pour permettre d'assurer le service à la population et suivant les avis favorables du Comité Social Territorial (CST) qui s'est réuni le 1^{er} octobre 2025 et du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter les propositions suivantes :

- modifier ces deux postes de 17,5/35 et de porter la durée de temps de travail à 24/35 pour les deux ;
- permettre ces recrutements dans les conditions de l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique ;
- dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget général au chapitre 012.

Débats :

M. Pascal MARTIN : « Pourquoi les postes sont référencés sur le corps des praticiens hospitaliers ? »

Mme Annie ROSSI : « Les statuts de la fonction publique territoriale nous obligent à les rémunérer sur la base des praticiens hospitaliers. Nous n'avons pas le choix. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

D2025-11-6-10 : Service déchets collecte des déchets – Renouvellement d'emplois temporaires et création de postes permanents de chauffeur-riieur

Par délibération n°D2024-12-8-10 du 19 décembre 2024, le conseil communautaire avait procéder à la création de trois emplois de ripeurs et un emploi de chauffeur à temps complet jusqu'à la fin de l'année 2025 au motif d'un accroissement temporaire d'activité, la direction des déchets et des déchèteries continuant sa structuration sur l'année 2025.

Pour permettre de réaliser l'activité de service public de la collecte des ordures ménagères, et suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de renouveler deux emplois de ripeurs sur le cadre d'emploi des adjoints techniques pour l'année 2026, à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, sur la base de l'article L332-23-1° du code général de la fonction publique.
- de créer un emploi permanent de ripeur à temps complet et un emploi permanent de chauffeur à temps complet, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à compter du 1^{er} janvier 2026. Le recrutement est autorisé aux agents contractuels conformément à l'article 332-8-2 du code général de la fonction publique.
- dire que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE**Vote ordinaire à main levée :**

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

D2025-11-6-11 : Gestion des déchets – Renouvellement de postes non permanents d'assistants administratifs

La mise en place de la REOMI étant reportée au 1^{er} janvier 2027, avec une facturation à blanc en 2026, et la base des redevables nécessitant une fiabilisation, pour permettre de réaliser l'activité de service public de la collecte des ordures ménagères il est ainsi proposé au Conseil Communautaire, suivant l'avis favorable du Bureau Communautaire réuni le 15 octobre 2025 :

- de renouveler l'emploi d'assistant administratif, non permanent, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet, pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an, pour l'année 2026.
- de renouveler les deux emplois non permanents d'assistants administratifs et financiers, sur le cadre d'emploi des adjoints administratifs, à temps complet pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée d'un an.
- de renouveler l'emploi d'agent polyvalent de collecte, non permanent, sur le cadre d'emploi des adjoints techniques, à temps complet pour accroissement temporaire d'activité pour une durée d'un an.

Débats :

M. Manuel MACHADO : « Vous avez décidé que la distribution des sacs translucides serait faite dans les mairies et les mairies déléguées du territoire, je crois que vous ne vous rendez pas compte du travail considérable que tout cela représente pour les secrétaires de mairies. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Nous avons fait le choix de la proximité avec les usagers de nos communes. »

M. Manuel MACHADO : « Oui mais que ce soit les Maires et les Maires délégués qui gèrent la distribution des sacs translucides, ce n'était pas convenu comme cela au départ. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Je peux d'autant plus en parler que je suis également Maire d'une « petite » commune. Cela participe aussi à conforter le lien de proximité important avec nos concitoyens. En tant que Maire d'une commune on connaît nos habitants et cela fait partie aussi de nos missions de les aider et de les accompagner dans ce processus de transformation des modes de gestion. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	1
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

B. Environnement

➤ Grand et Petit Cycles de l'Eau (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

D2025-11-6-12 : Procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la station de production d'eau du Val Mérienne à Périgny

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 9 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire, après en avoir délibéré :

- de donner pouvoir à Mme la Présidente, ou son représentant, d'entreprendre toute démarche et signer tout document nécessaire à la constitution des dossiers techniques relatifs à l'établissement des périmètres de protection, à l'autorisation de prélèvement dans le milieu (code de l'environnement) et à l'autorisation de distribuer l'eau en vue de la consommation humaine (code de la santé publique)
- d'inscrire au budget les crédits nécessaires pour couvrir les frais de constitution du dossier (frais d'hydrogéologue agréé)

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

D2025-11-6-13 : Programme de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance 2026-2033

Suivant les avis favorables de la commission « Grand et Petit Cycle de l'Eau » réunie le 9 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir :

- Approuver le programme pluriannuel de restauration de la Druance (diagnostic, coût global et programmation),
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à déposer auprès des services compétents un dossier de demande de Déclaration d'Intérêt Général (DIG) et à signer tous documents afférents à cette procédure,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à la parfaite exécution de ce programme de restauration de cours d'eau dont les conventions de travaux avec les propriétaires et exploitants des parcelles riveraines, (document en annexe)
- Approuver le plan de financement de ce programme,

- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès des partenaires financiers pour la réalisation de ce programme de restauration de cours d'eau et à signer tous les documents y afférents,
- Autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la consultation publique, réservée aux entreprises ou associations de l'économie sociale et solidaire, selon les dispositions énoncées ci-dessus, avec les critères de notation suivants pour les différents lots de ce marché à procédure adaptée : Prix 50%, Valeur technique 40%, Critères environnementaux 10%.
- Créer une commission *ad-hoc* « achats publics-restauration des cours d'eau du bassin de la Druance » composée des vices présidents de la commission « Grand et Petit Cycles de l'Eau » de l'Intercom de la Vire au Noireau. Cette commission spéciale devra examiner et proposer un classement des offres déposées durant cette consultation publique.
- Autoriser, suite à l'avis de la commission *ad-hoc* « achats publics-restauration des cours d'eau du bassin de la Druance », Madame la Présidente ou son représentant, à signer les pièces du marché de « travaux de restauration des cours d'eau du bassin de la Druance : Lot 1 et Lot 2 » ainsi que l'ensemble des pièces afférentes à ce marché.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

➤ **Mobilité**

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2025-11-6-14 : Ligne Paris-Granville – Manifeste ferroviaire du Réseau Ouest Normand

Suite aux avis favorables de la commission mobilité réunie le 7 octobre 2025 et du bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au conseil communautaire, après en avoir délibéré d'autoriser Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le manifeste « Pour un renouveau ferroviaire dans l'Ouest de la Normandie » dont le projet est présenté aux conseillers communautaires.

Débats :

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Cela vient en complémentarité des actions menées par la Région Normandie pour modifier le classement de la ligne Paris-Granville en ligne d'intérêt national. Ce changement aurait un impact sur le financement des travaux réalisés sur celle ligne car le classement en ligne d'intérêt national signifierait que le montant des travaux serait désormais à la charge de l'Etat. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité	<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité	<input type="checkbox"/> Non adopté			

(Rapporteur : M. Guy VELANY)

D2025-11-6-15 : Fin du service d'autopartage

Suivant les avis favorables de la commission « Mobilité » du 9 septembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'acter la fin du service d'autopartage à compter du 1^{er} octobre 2025 ;
- d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous documents administratifs y afférents

Débats :

M. Gilles ALLEGRE : « Il aurait été souhaitable d'avoir une présentation du bilan du fonctionnement de ce service avant de nous demander d'en acter la fin de façon péremptoire. »

M. Gilles MALOISEL : « Ce service a été proposé dans le cadre d'un appel à projet TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte). La gestion de ce type de service est très difficile car certains véhicules sont mobilisés par quelques personnes qui possèdent déjà une voiture. En effet, le coût du service est souvent plus attractif que l'entretien d'un véhicule personnel. Nous avons également dû faire face à de nombreuses incivilités. Nous avons porté plainte, à plusieurs reprises, pour des dégradations et des vols de véhicules. Nous ne pouvons pas nous permettre de payer des abonnements et des contrats pour ce service sans avoir un retour sur investissement. Nous pouvons vous fournir le bilan financier du service d'autopartage. »

M. Guy VELANY : « Le coût du service, supporté par l'Intercom, est d'environ 30 000 € en 2024. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « On vous communiquera un état des lieux de ce service à date. »

M. Gilles ALLEGRE : « Il est dommage que vous ne nous ayez pas communiqué ce bilan avant que nous délibérions ce soir. Cela me gêne beaucoup de prendre une décision comme cela sans avoir les données qui permettent de justifier la décision de mettre fin à un service. »

M. Serge COUASNON : « Les dégradations sont-elles le fait des usagers ou cela est-il dû à du vandalisme ? »

M. Gilles MALOISEL : « Les deux. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Face à la fin de ce service d'autres solutions ont été mises en œuvre, proposant ainsi aux usagers une alternative au service qui existait précédemment. C'est le cas du service TIVA à la demande. »

Mme Gislaine MARIE : « Concernant les dégradations, vous aviez quand même une caution pour la location des véhicules, il suffit d'activer cette caution lorsque des dégradations sont constatées. »

M. Lucien BAZIN : « La caution s'élève à une centaine d'euros, le coût de réparation des dégradations sur ce type de véhicule est souvent bien plus élevé que la caution. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	39	Contre :	1	Abstentions :	5
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Une note présentant le bilan du service « autopartage » a été remise aux conseillers communautaires lors de la séance du 11 décembre 2025.

C. Urbanisme et Habitat

➤ **Urbanisme (Rapporteur : M. Marc GUILLAUMIN)**

D2025-11-6-16 : Convention d'Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) multi-sites – Modification du périmètre de l'ORT de Condé-en-Normandie – Signature de l'avenant n°5

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme et Habitat » du 2 septembre 2025 et du Bureau Communautaire du 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°5 à la convention ORT multi-sites IVN visant à modifier le périmètre ORT de Condé-en-Normandie, dont le projet est présenté aux conseillers communautaires, ainsi que tout document y afférent.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

➤ Habitat (Rapporteur : Mme Nicole DESMOTTES)

D2025-11-6-17 : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – Versement de subventions

- a) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et de Renouvellement Urbain (RU) 2020-2025 (Commune de Vire Normandie)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 14 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 6 491 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

- b) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) Classique et OPAH de Renouvellement Urbain (RU) multi-sites 2024-2028 (Intercom de la Vire au Noireau et communes lauréates Petites Villes de Demain)

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 14 octobre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement des subventions susmentionnées, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH, pour un montant total de 6 793 €, étant précisé que la dépense correspondante sera imputée au compte n°20422.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
--------	----	----------	---	---------------	---

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

D. Attractivité du Territoire – Développement Économique

➤ Commerces (Rapporteur : M. Jean TURMEL)

D2025-11-6-18 : Condé-en-Normandie – Dérogation à la règle du repos dominical des commerces de détail et des concessions automobiles pour l'année 2026

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil Communautaire d'émettre un avis sur les ouvertures dominicales présentées au titre de l'année 2026 sur le territoire de la commune de Condé-en-Normandie.

Débats :

M. Gilles ALLEGRE : « Dans une société d'hyperconsommation c'est le genre de décision qui n'aide pas à lutter contre le réchauffement climatique ! »

M. Jean TURMEL : « Cela va dans le sens de la rentabilité économique. »

Après avoir demandé s'il y a d'autres remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	44	Contre :	1	Abstentions :	0
<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

M. Jean TURMEL : « Je profite d'avoir le micro pour revenir sur le sujet qu'a évoqué M. MACHADO tout à l'heure sur la surcharge de travail dans les mairies liée à la décision politique de faire distribuer les sacs translucides de collecte des déchets par les mairies et mairies déléguées du territoire.

Lorsque ce sujet a été abordé en Bureau Communautaire, je m'étais opposé à la décision qui a été prise. J'avais émis l'idée que les services de l'Intercom puissent accompagner la distribution dans les plus petites communes, au moins pour celles qui le souhaitent.

Les membres du Bureau Communautaire ont décidé de faire le choix de la proximité auprès des concitoyens. Toutefois, certaines communes ne disposent pas de la main d'œuvre nécessaire pour le faire. Si on avait pu avoir l'appui des services de l'Intercom sur une demi-journée cela aurait aidé et aussi rassuré les secrétaires de mairies qui doivent apporter des informations et répondre aux questions des usagers de manière exhaustive. »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Les services de l'Intercom sont à l'écoute des communes on sait pouvoir compter sur l'expertise des agents du service pour apporter des réponses aux usagers et aux secrétaires de mairie. »

M. Manuel MACHADO : « Merci d'avoir relayé ma demande. J'ai plusieurs fois posé des questions par mail au service de gestion des déchets de l'Intercom et je n'ai jamais eu de réponses à mes questions ! »

Mme Catherine GOURNEY-LECONTE : « Le sujet a été déjà évoqué tout à l'heure en commission générale. Nous sommes tous ici autour de la table avec le même objectif qui est celui d'aider et de servir nos concitoyens. Quand mes administrés viennent en mairie dans ma commune, je considère qu'il est de mon travail de les aider, et ce même s'ils viennent pour des démarches qui relèvent des services de l'Etat, de ceux de la Région ou de l'Intercom. Je ne vais pas aller ensuite réclamer trois francs six sous à l'Etat ou aux autres collectivités pour avoir accompagné mes concitoyens. J'estime que cela fait partie aussi du devoir d'un Maire ! »

➤ Développement Économique

(Rapporteur : M. Lucien BAZIN)

D2025-11-6-19 : Commune de Vire Normandie – Programme de requalification des espaces publics du parc d'activités le Gast : Candidature à l'appel à projet FEDER « Aménager les espaces publics de demain : préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique »

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 5 novembre 2025 et du Bureau communautaire réuni le 15 octobre 2025, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Habiliter Madame la Présidente, ou son représentant, à solliciter, auprès de la Région Normandie, une subvention du montant précisé au plan de financement détaillé ci-avant dans le cadre du programme 2021-2027 FEDER FSE + FTJ Normandie et de l'AAP « Aménager les espaces publics de demain : préserver la biodiversité et s'adapter au changement climatique » et à signer, le cas échéant, les conventions s'y rapportant.

Débats :

Il n'y a aucune intervention.

Après avoir demandé s'il y a des remarques et/ou observations, Mme la Présidente propose de procéder au vote.

VOTE

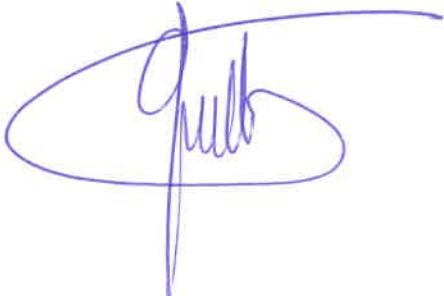
Vote ordinaire à main levée :

Pour :	45	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

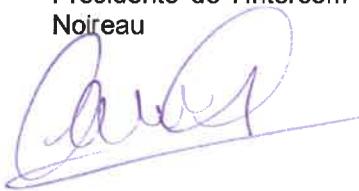
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE: « Je proclame la clôture de la présente séance du Conseil communautaire et vous souhaite une bonne soirée et un bon retour chez vous. »

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h26.

Signatures de
M. Corentin GOETHALS
Secrétaire de séance



Signature de
Mme Catherine GOURNEY-LECONTE
Présidente de l'Intercom de la Vire au Noireau



Date de publication (mise en ligne sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau <https://www.vireaunoireau.fr/>; rubrique des « actes administratifs ») : **12 DEC. 2025**

Le présent procès-verbal est consigné au registre.

Les délibérations y afférentes peuvent être consultées :

- sur le site internet de l'Intercom de la Vire au Noireau : <https://www.vireaunoireau.fr/> (rubrique « Actes administratifs »)
- au siège administratif de la Communauté de Communes Intercom de la vire au Noireau - 20, Rue d'Aignaux – Vire – 14500 VIRE NORMANDIE aux jours et horaires d'ouverture au public.